



PRÉFÈTE DE LA SOMME

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune d'Ablaincourt-Pressoir

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du - 5 JAN. 2021 , il sera procédé en mairie d'Ablaincourt-Pressoir, siège de l'enquête, du 27 janvier au 10 février 2021 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société De Rijke Picardie en vue de procéder à l'extension d'une plate-forme logistique, sur le territoire de la commune précitée.

Madame Duaa ALAMAT, qui assure les fonctions de commissaire-enquêtrice, siègera en mairie les mercredi 27 janvier 2021 de 9 H à 12 H, lundi 1er février 2021 de 13 H 30 à 17 H et mercredi 10 février 2021 de 13 H 30 à 17 H.

Pendant la période de l'enquête, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie d'Ablaincourt-Pressoir, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (le lundi de 18 H 15 à 19 H 15 et le vendredi de 17 H 00 à 18 H 00), ainsi que lors des permanences de la commissaire-enquêtrice précitées, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Somme : <http://www.somme.pref.gouv.fr> (politiques publiques / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques) et accessible depuis un poste informatique, 51 rue de la République, 80000 Amiens, aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Ablaincourt-Pressoir, ou adressées par écrit à la commissaire-enquêtrice à la mairie, et seront annexées au dit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site Internet de la préfecture (<http://www.somme.pref.gouv.fr> / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / Observations et propositions du public / courriels) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées.

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune d'Ablaincourt-Pressoir, ainsi que dans celles incluses dans son rayon d'affichage : Berny-en-Santerre, Estrées-Deniécourt, Fresnes-Mazancourt, Soyécourt et Vermandovillers et sur le site Internet de la préfecture de la Somme.

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Ablaincourt-Pressoir et à la préfecture ainsi que sur son site Internet.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté de la préfète de la Somme.

Amiens, le - 5 JAN. 2021
Pour la préfète et par délégation,
la cheffe de bureau,



Caroline LANTENOIS